

ARRÊTÉ
DE MISE A TEMPS PARTIEL POUR CREATION (OU REPRISE) D'ENTREPRISE
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE] CONTRACTUEL

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.612-1 et suivants,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu la délibération en date du [date] fixant les conditions d'exercice du travail à temps partiel dans la collectivité,

Vu la demande écrite présentée par M. ou Mme [Nom, Prénom] pour accomplir un service à temps partiel à raison de [quotité] % du temps plein, à compter du [date],

Vu l'avis de la commission de déontologie, (le cas échéant)

Considérant que M. ou Mme [Nom, Prénom] est employé(e) depuis plus d'un an à temps complet de façon continue,

Considérant que l'activité de M. ou Mme [Nom, Prénom] est compatible avec ses fonctions,

ARRÊTE

Article 1 : M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade] contractuel, est autorisé(e) à exercer ses fonctions à temps partiel à raison de [quotité] % du temps plein, à compter du [date] pour une durée de [durée].

Article 2 : Le temps de travail est organisé dans un cadre [quotidien, hebdomadaire, mensuel, annuel] selon les modalités suivantes : [décrire la nouvelle organisation du temps de travail de l'agent]

Article 3 : Pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] percevra [quotité] % du traitement, de l'indemnité de résidence, des primes et indemnités afférents au [échelon] échelon du grade de [grade], IB [IB], IM [IM].

Le supplément familial de traitement ne peut être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires travaillant à temps plein ayant le même nombre d'enfant à charge.

Article 4 : La période de temps partiel sera renouvelée par tacite reconduction pour la même durée dans la limite de 3 ans (le cas échéant, dans la limite de la durée du contrat).

Au terme de cette limite, M. ou Mme [Nom, Prénom] devra effectuer une nouvelle demande écrite au moins [durée] mois avant l'expiration de la période en cours (délai fixé par la délibération).

Article 5 : A l'issue de la période de travail à temps partiel, M. ou Mme [Nom, Prénom] sera réintégré(e) de plein droit dans son emploi à temps plein où, à défaut, dans un autre emploi conforme à son grade.

Article 6 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :